

PROCÈS-VERBAL

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

06/07/2026

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Madame Pikientio Anaïs, Présidente et associée unique de la société A/LA LOCATION

Après avoir exposée qu'elle a établi et arrêtée les comptes annuels (bilan, compte de résultat...) de l'exercice clos le 31/12/2025,

A pris les décisions ci-après avec son comptable,

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
2. Affectation du résultat
3. Pouvoir

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique valide les opérations traduites dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés :

○	CHIFFRE D'AFFAIRES	186 231 Euros
○	TOTAL ACTIF	125 735 Euros
○	RÉSULTAT	21 826 Euros

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique constate l'existence de résultats disponibles se composant ainsi :

○	REPORT À NOUVEAU	88 344 Euros
○	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	21 826 Euros
○	TOTAL DISPONIBLE	110 170 Euros
○		

En conséquence, elle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos de la manière suivante :

○	DIVIDENDE	0 Euro
○	REPORT À NOUVEAU	110 170 Euros
○	Soit un solde de report à nouveau positif de : cent-dix-mille cent-soixante-dix euro (110 170 Euros)	

TROISIÈME DÉCISION

La Présidente confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Cayenne
Le 06/07/2026

Recopier la mention :

« Procès-verbal certifié conforme »

Procès-verbal certifié conforme

Signature

P.A

La Présidente et associée unique,
Madame Pikientio Anais

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SASU A LA LOCATION					
SIRET	9	7	7	2	7
	4	7	8	0	0
	0	0	1	7	
Mél : ala973.location@gmail.com					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
APT 19 RESIDENCE SAINTE AGATHE 97355 MACOURIA					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Location avec opérateur de matériel construction			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☒	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	21 826	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 06/03/2026 Lieu : MACOURIA		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: MME PIKIENTIO Président		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025
Cocher la case si néant ☐**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)					

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
				0%	15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
			MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice		
			MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A' LA LOCATION										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		APT 19 RESIDENCE SAINTE AGATHE 97355 MACOURIA											
SIRET		9 7 7 7 2 7 4 7 8 0 0 0 1 7											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 8							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilitisations corporelles *		028	9 729	030	3 728		6 001					
	Immobilitisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	9 729	048	3 728		6 001					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	49 400	066			49 400					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070							
		Autres * (3)		072	40 438	074			40 438				
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	29 896	086			29 896					
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	119 734	098			119 734						
Total général (I + II)				110	129 463	112	3 728		125 735				
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			10 000			
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126			1 000			
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132			
	Report à nouveau						134			88 344			
	Résultat de l'exercice						136			21 826			
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142			121 170			
Provisions pour risques et charges						Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		)	172	4 564				
	Comptes courants d'associés						173						
	Autres dettes						175						
	Produits constatés d'avance						174						
	Total III						176			4 564			
Total général (I + II + III)								180			125 735		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	3 018			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	40 438		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A' LA LOCATION		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 12 2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215		214	
			Services *	intracommunautaires	217		218	
							186 231	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	186 231	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			1		
		Total des charges d'exploitation (II)				264	164 405	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	21 826	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles	(VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	21 826	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		21 826	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	21 826	ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989			
		ZRD (44 terdecies) *	127		ZRR (44 quinquies)	138		
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A *	181		
		ZFANG (44 quaterdecies) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
		BUD (44 sexdecies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993		
		Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350		
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A ' LA LOCATION										Néant ☐					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406							
		Autres		410		412		414		416							
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426							
		Constructions		430		432		434		436							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	1 400	442		444		446	1 400						
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456							
		Matériel de transport		460		462		464		466							
		Autres immobilisations corporelles		470	5 311	472	3 018	474		476	8 329						
Immobilisations financières				480		482		484		486							
TOTAL				490	6 711	492	3 018	494		496	9 729						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial				495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506							
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516							
		Constructions		520		522		524		526							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	277	532	280	534		536	557						
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546							
		Matériel de transport		550		552		554		556							
		Autres immobilisations corporelles		560	928	562	2 243	564		566	3 171						
TOTAL				570	1 205	572	2 523	574		576	3 728						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
										Court terme*		Long terme					
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595			
TOTAL								596		585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A ' LA LOCATION				Néant ☒ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646						
	Sur comptes clients	650	652	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666						
TOTAL		680	682	684	686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681	683								
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Terrains		710	715	2							
Constructions		720	725	3							
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4							
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5							
Matériel de transport		750	755	6							
Autres immobilisations corporelles		760	765	7							
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780			
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter						
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			860								
Total des déficits restant à reporter			870								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325				381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380		
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *									397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseA ' LA LOCATION

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025

et clos le : 31/12/2025

Données en nombre de mois

12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	186 231
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	186 231

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	150 048
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	150 049

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	36 182
---	-----	--------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	36 182
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	186 231	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	016	
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	5	SIREN		9	7	7	7	2	7	4	7	8
Dénomination de l'entreprise		A ' LA LOCATION																		
Adresse (voie)		APT 19 RESIDENCE SAINTE AGATHE																		
Code postal		9	7	3	5	5	Ville		MACOURIA											

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	10000.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille PIKIENTIO Prénom(s) ANAIS

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10000

Naissance : Date 12/02/1991 N° Département 97310 Commune KOUROU Pays FR

Adresse : N° 7 Voie Square Paletuvier Apt 19 / rés

Code postal 97355 Commune MACOURIA Pays FR

Tire (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 7 7 7 2 7 4 7 8

Dénomination de l'entreprise A ' LA LOCATION

Adresse (voie) APT 19 RESIDENCE SAINTE AGATHE

Code postal 9 7 3 5 5

Ville MACOURIA

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	977727478
Désignation du déclarant	A LA LOCATION APT 19 RESIDENCE SAINTE AGATHE, 7 SQUARE 97355 MACOURIA
Code activité NAF	4399E
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☒ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	18

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----